



# En bref Mars 2019



## Rappel réinscription 2019-2019

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **1 mars 2019** pour réinscrire votre enfant pour l'année scolaire 2019-2020.

## Étape 3

Le mois de mars annonce le début de la dernière étape. Les pondérations des compétences ne sont pas inscrites. Il se peut qu'il y ait une différence entre la note inscrite au sommaire et un calcul de moyenne des résultats. Nous attirons une attention particulière à inscrire les notes des élèves judicieusement. Toutefois, les calculs mathématiques relèvent du système. Autant à l'école qu'à la commission scolaire, nous respectons les directives ministérielles concernant la présentation des résultats d'étapes aux parents. Nous souhaitons pouvoir vous donner une information digne des résultats de votre enfant. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante de votre enfant qui pourra vous donner plus d'informations au sujet du rendement de votre enfant.

## Habillement de printemps

À l'école, il est important que les enfants soient habillés pour réaliser des activités à l'extérieur en tout temps. Tant et aussi longtemps qu'il y a de la neige dans la cour, il est primordial d'avoir des bottes dans les pieds ainsi que des pantalons de neige. Ce serait dommage qu'un enfant ait les pieds mouillés dans la classe parce qu'il ne porte pas de botte dans la cour. Nous comptons sur votre collaboration pour que vos enfants soient bien habillés selon les conditions de la cour d'école.

De plus, s.v.p. prévoir des vêtements de rechange. Les enfants se mouillent ou se souillent et s'ils n'ont pas de vêtements de rechange, nous devons vous appeler.

## Stationnement

On vous rappelle que le stationnement de l'école est réservé aux employés qui y travaillent. Il n'est pas permis d'utiliser le stationnement même pour déposer vos enfants ou d'attendre la fin des classes. Il est dangereux pour les enfants qui marchent quand l'accès du stationnement est bloqué par des voitures à la fin des classes.

Merci de permettre au personnel de stationner à leur endroit réservé. Prière d'utiliser les débarcadères sur des Groseilliers et du boul. du Mont-Bleu et libérer l'entrée du stationnement.

